

MODALITES ET AVANTAGES

TARIF DEGRESSIF : → - 10€ pour la 2eme inscription dans la même famille.

→ - 8€ pour la 3eme inscription dans la même famille.

→ - 5€ pour la 4eme inscription dans la même famille.

REGLEMENT :

1 – **Règlement OBLIGATOIRE effectué à l'inscription**

2 – En **3 fois** possible par chèques : 3 chèques déposés à l'inscription et débités à 1 mois d'intervalle.

3 – En **chèques vacances ou coupons sport**, coupons de la MSA ou autres acceptés.

4 – En **espèces** : totalité versée à l'inscription ou complété par un chèque qui sera tiré en cas du non versement en espèces prévu

REMBOURSEMENT : **uniquement, en cas de force majeure et sur demande écrite, pour cause de déménagement hors département ou accident survenu lors de l'entraînement dans le club et sous déduction de la licence et du nombre de mois passés depuis le 1/9 de l'année sportive.**

REDUCTIONS à condition que les dispositifs soient reconduits :

1 - **Le Conseil Départemental** remise de **30€ à 50€ pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire** (courrier adressé par le CDépartemental aux parents concernés)

2 - **EMPLOYEUR** ou **COMITE D'ENTREPRISE** : possibilité d'attribution d'aides pour inscriptions aux activités sportives, licences ou stages, renseignez vous ...

4 - Vous habitez **AMIENS** ou **LA METROPOLE** et **vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire** (ARS) versée par la CAF ou tout autre organisme (enfants âgés de 6 à 18 ans), si **vous nous remettez une copie de l'attestation** (au plus tard pour la fin octobre 2018), copie de la carte d'identité, justificatif de domicile, copie de la licence fournie par Fémina.

→ **Une participation sur le montant de l'inscription vous sera reversée au plus tard fin février 2019** (dès réception du virement reçu d' Amiens Métropole).